

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. JOHNNY ADAMS, président
 Mme ANNIE BARON,

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES PARCS SUR LE PROJET DE PARC NATIONAL
DES LACS-GUILLAUME-DELISLE-ET-À-L'EAU-CLAIRE**

SÉANCE DU 16 JUIN 2008

Séance tenue le 16 juin 2008, à 19 h
Centre communautaire
Umiujaq

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 JUIN 2008

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT.....1

PRÉSENTATION DU PROJET4

PÉRIODE DE QUESTIONS.....7

MOT DE LA FIN40

(TRANSCRIPTION FRANÇAISE)

SÉANCE DU 16 JUIN 2008
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOTS DE BIENVENUE

5

PAR M. JOHNNY ADAMS:

10

Alors nous allons commencer bientôt, je m'appelle Johnny Adams.

Avant de commencer, je vais demander qu'on commence avec une prière, pour bien commencer cette réunion, pour bien ouvrir cette réunion entre nous avec une prière.

15

Alors puisque nous allons bientôt commencer, je vous demande de rapprocher votre chaise, toutes vos chaises, parce que les présentations sont un peu trop loin de vous.

PAR M. ROBBY TOOKALOOK:

20

Alors soyez les bienvenus. Je vais ouvrir notre réunion avec une prière. La personne qui fait les prières habituellement n'est pas parmi nous ce soir.

25

Merci à vous tous et toutes qui sont venus dans nos villages, nos villes, Umiujaq. Il faut toujours remercier Dieu, c'est notre coutume, c'est notre tradition, alors commençons en faisant ainsi.

30

Merci grand Seigneur. Nous venons devant vous avec tout ce que nous vivons et nous vous remercions pour ces visiteurs qui sont parmi nous aujourd'hui, parce que nous ne sommes pas capables de tout faire seul dans la vie. Alors donnez-nous la sagesse et accordez-nous aussi la capacité de prononcer les bonnes paroles pour bien s'exprimer.

Et lorsque notre réunion prend fin, nous devons être en paix l'un avec l'autre. Nous vous remercions pour cette journée.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

35

Alors vous pouvez vous servir d'écouteurs pour la traduction, nous allons offrir une traduction vers l'inuktituk ainsi que vers le français et vers l'anglais. Alors le numéro 1, c'est pour la traduction vers l'anglais, et numéro 2, vers le français, et 3 vers l'inuktituk, je présume.

40

Alors je représente Line Beauchamp, la ministre de l'Environnement, et nous sommes réunis pour vous écouter tout comme nous avons fait lorsque nous avons créé le parc Pingualuit à Kangiqsujaq, et celui à Kuururjuaq où j'ai travaillé. J'ai travaillé pour ces deux (2) consultations aussi, et on m'a demandé de jouer le même rôle ici, à Umiujaq, pour vous écouter.

45 Pour vous permettre de nous adresser la parole, de parler à voix haute, nous tenons à entendre tout ce que vous avez à dire, les problématiques, les inquiétudes et les pensées de tous et de chacun en regard de ce travail portant sur la création d'un parc, qui a pris son inscription suite à l'entente de 2002, et beaucoup de travail a été effectué depuis ce moment-là, et voilà pourquoi vous nous retrouvons ici aujourd'hui.

50 Le ministre des Parc du Québec et le gouvernement régional de Kativik, en anglais, à l'administration, en français, travaillent pour mettre sur pied ce parc et cela depuis trois (3) années maintenant.

55 Vos représentants, les représentants de votre collectivité, ainsi que ceux et celles de la municipalité travaillent très forts, vous aussi avez été impliqués, et nous avons constaté beaucoup de progrès.

60 Si ce n'était de votre collectivité et de son implication, il n'y aurait pas eu de progrès. Nous allons vous présenter ce qui été accompli, le travail qui a été effectué à date, à ce jour par (inaudible), par l'administration régionale Kativik et de la Société Makivik et le "SOUCOUP", la corporation foncière, ainsi que les représentants et les représentantes cris de Whapmagoostui ont également été impliqués dans le travail pour lancer ce nouveau parc.

65 Le gouvernement régional, l'administration régionale de Kativik, a déjà effectué un certain travail et lors de la présentation à l'écran, Marc va nous montrer de quoi s'agira ce parc.

70 Et si vous êtes d'accord, vous êtes pas d'accord, ce que vous pensez pourrait être amélioré, c'est pour entendre tout cela que nous nous sommes réunissons ce soir, nous tenons à entendre vos points de vue.

75 Ce travail, en vue de mettre sur pied ce parc, est le plus grand travail de la sorte qui a été effectué au Québec à ce jour. C'est probablement une zone trois (3) fois plus grande que d'autres parcs qui ont été créés au Québec. Et ça comprend une très grande zone de terre, et vos questions et vos commentaires vont également être pris en notes.

Et à cette fin, il y a un microphone ici devant, pour que vous puissiez vous en servir.

80 Je vais bientôt terminer ma présentation, tout en vous remerciant de nous avoir grand ouvert les portes ici, de nous avoir souhaité la bienvenue, le maire est ici, et d'autres dignitaires, soyez tous les bienvenus. Et ceux qui viennent du Sud, soyez les bienvenus. Ce n'est pas la Floride ici, mais!

85 Après que Robby nous aura fait une présentation, je vais présenter toutes les personnes présentes. Alors à nouveau, Robby, je vous passe le microphone.

PAR M. ROBBY TOOKALOOK:

90 Oui, alors je veux vraiment souhaiter la bienvenue à toutes ces personnes, pour commencer. Alors merci. Alors voyez les bienvenus, soyez les bienvenus parmi nous.

Alors pour entendre l'inuktituk, vous n'avez qu'à choisir le canal numéro 3. Les traductrices sont cachées là-bas. Et le numéro 1, c'est pour l'anglais. Je veux juste que vous le sachiez.

95 Alors à nouveau, merci, ça fait très longtemps qu'on attend cette visite de Johnny, soyez le bienvenu, Johnny.

100 Et du fait que nous sommes Inuits, bien que nous ayons déjà vu ces personnes, nous tenons quand même à vous souhaiter encore la bienvenue, même si nous vous connaissons, puisque nous sommes Inuits.

105 Et nous avons également d'autres visiteurs, d'autres invités qui sont venus, des représentants et des représentantes du gouvernement, et puis quel ministre gouvernemental viendra nous visiter, quel est sera le nom, voilà ce que j'ai posé comme question.

110 Et suite à environ cinq (5) jours, on m'a fait savoir que c'est Johnny qui viendrait nous parler. Alors j'ai dit, oui bon, très bien, de toute façon, il s'y connaît plus que la ministre, alors j'ai trouvé que c'était quand même un peu drôle. Parce que nous n'étions pas certains qui viendrait, et je le dis joliment comme ça, gentiment.

115 Et je vous dis également que nos invités sont très pressés, parce qu'il doivent aussi aller à Kuuijuarapik, de sorte que nous aurons terminé notre procédé de consultation dès demain soir.

120 Et réellement, nous apprécions beaucoup leur présence, et nous voulons démontrer notre appréciation en vous invitant à un grand souper demain soir, un festin pour vous, et je sais que demain, nous aurons toute la journée devant nous pour mener ce procédé, ce processus de consultation.

125 Je tiens également à prononcer quelques paroles en anglais bien que c'est pas facile pour moi.

Alors savez-vous que depuis un an, je demande qui vient. Alors je vois ici que Johnny remplace le ministre. De toute façon, je crois qu'il a plus de vécu parmi nous, plus que la ministre. Alors je lui ai posé cette question, peut-être de façon un peu trop abrupte.

Nous voyons également des gens d'Inukjuak ici parmi nous, et je présume que les Cris vont également vivre ce processus dans les jours à venir.

Très bien, merci Johnny. Nous allons poser des questions, et une fois que vous lancez le processus. Alors soyez vraiment bien avec nous.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Oui, je sais que je suis le bienvenu, je vous remercie.

Alors nous allons commencer maintenant, mais avant de se faire, je vais présenter chaque personne à la table.

Voici Stéphane Cossette, qui travaille pour le ministère des Parcs et de l'Environnement. Et à côté de nous, nous avons Josée Brunelle, qui travaille pour l'Administration régionale de Kativik, l'ARK, qui travaille pour le service des parcs. Et à gauche, monsieur Michael Barrett qui travaille avec Sandy Gordon.

Et grâce à l'aide aux chasseurs, à l'appui offert aux chasseurs, et le directeur des parcs à l'ARK, et à côté, celui sur lequel on voit refléter la lumière sur sa tête, là, il est là avec nous depuis très longtemps, Serge Alain.

L'interprète inuktituk s'excuse d'avoir eu à dire cela, nous vous transmettons ses excuses, et précise qu'elle vous offre une traduction honnête!

Et nous avons également un représentant de l'exploitation minière et de l'exploitation hydroélectrique. Et la personne à ma droite est Annie Baron, qui vient de commencer à travailler pour le service des parcs de l'ARK.

Alors je vais passer le microphone à Annie, et à Stéphane également, puisque c'est eux qui vont présenter ou vont plutôt nous parler et surtout décrire les cartes pour nous, de sorte que vous puissiez bien comprendre la situation.

Et si vous avez des questions, bien sûr, vous aurez tout le temps nécessaire pour leur poser toute question.

PRÉSENTATION DU PROJET

PAR Mme ANNIE BARON:

C'est très bien, vous n'avez pas à applaudir chaque fois, pas pour moi en tout cas.

Et je remercie la personne qui a aimablement éteint les lumières, c'est très bien, mais malheureusement, mon ordinateur me cause un petit problème. Il semble être gelé, c'est ça. Ah, je l'ai, je l'ai comme de la glace, c'est-à-dire que ça bouge pas; on tape dessus puis c'est dur.

175 Alors ce dont je vais vous entretenir, grâce à ceci, ce qu'on appelle un logiciel PowerPoint, sera présenté en anglais ou en français par Stéphane, mais moi, je vais vous le dire en inuktituk.

180 Alors "De l'eau pour les deux (2) nations", c'est ça le titre, de l'eau pour les deux (2) nations. Est-ce que vous m'entendez, je parle assez fort?

(L'INTERPRÈTE S'EXCUSE, NOUS ATTENDONS L'INTERPRÉTATION VERS L'ANGLAIS)

(PAR L'INTERPRÈTE:

185 Alors c'est une introduction aux raisons sous-tendant la création de ce parc et le bien-fondé de la conservation, de la protection du territoire.)

190 En 1998, les premières initiatives ont eu lieu, c'est-à-dire qu'on a parlé de la création d'un parc, et puis une entente est survenue en 2002, en 2004.

(L'INTERPRÈTE S'EXCUSE, NOUS N'AVONS PAS LA TRADUCTION VERS L'ANGLAIS)

195 Alors il s'agit de parler de la périphérie qui comprend une zone, une aire de neuf cent quatre-vingt-onze mille kilomètres carré (991 000 k²), ça c'est un lac, et celui encerclé de rouge, c'est de mille quelques kilomètres carré et l'aire est de cent soixante-dix kilomètres carré (170 k²).

200 Et les caractéristiques de ce territoire. Nous y retrouvons des rivières et des lacs en très grand nombre, et que ce territoire soit extrêmement (inaudible), et que nous y retrouvons de la faune diversifiée, et des fleurs et des plantes, et nous trouvons également la présence de loups marins très loin de la mer, dans de l'eau douce, dans les lacs des Inuits et des Cris, de sorte que l'histoire culturelle de cette aire est riche, il y a des sites archéologiques, il y a même certains bâtiments qui appartenaient jadis à la Compagnie de la Baie d'Hudson.

205 Alors au total, il s'agit de quinze mille cinq cent quarante kilomètres carré (15 540 k²), donc beaucoup de territoire. Onze virgule cinq pour cent (11,5 %) de ce territoire se trouve en des terres de catégorie 2, et vous voyez le tracé ici sur cette carte, le tracé proposé, que nous prévoyons.

210 Et la Convention de la Baie James et du Nord du Québec aura préséance sur la Loi des parcs. De sorte que les droits de chasse, d'activités traditionnelles seront maintenus, et que ces droits seront protégés.

215 Pour ce qui est de la gestion et de l'administration, il y aura des mesures de conservation qui auront préséance sur toute exploitation, tout développement de territoire s'il y a un potentiel pour mettre en valeur le territoire, c'est quand même toujours la conservation qui sera prise en compte en premier lieu.

220 Toute connaissance découlant de recherches scientifiques sera utilisée et sera surtout utilisée pour s'assurer qu'il n'y ait aucun impact négatif sur la culture des Inuits et les mesures requises seront également prises pour assurer que l'environnement sera protégé.

225 Et en matière de mise en valeur, bien, des activités récréatives et éducatives sont prévues, des programmes de sensibilisation seront conçus et toute cette activité, toutes ces activités, telles activités seront conçues en gardant à l'esprit qu'il faut à tout prix éviter d'endommager l'environnement.

230 En matière de sécurité, nous savons tous qu'il y a certains dangers dans notre environnement, et la sécurité deviendra une priorité. En toute situation d'urgence, eh bien, nous appliquerions les programmes qui auront été conçus pour assurer que les procédures requises soient disponibles et seront respectées.

235 Pour ce qui est de la mise en valeur économique de cette zone, Kuujjuarapik et Umiujaq seraient les deux (2) lieux d'atterrissage des touristes; c'est par ces atterrissages qu'ils accéderaient au parc.

Il y aura des créations de postes pour l'administration de ce parc et pour sa gestion.

240 Même si on s'entend sur papier et qu'un parc n'est pas nécessairement un effet négatif sur les activités traditionnelles, il est sûr que les visiteurs eux-mêmes peuvent amener chez nous des changements qui auront un effet négatif sur nous, et c'est ce que nous voulons éviter. Nous aurons donc un comité d'harmonisation qui servira à toute consultation entre les administrateurs du parc et les habitants.

245 Nous allons également concevoir des procédés pour suivre l'état de santé des activités traditionnelles, et si nous constatons des changements négatifs dus à la présence des visiteurs, nous allons intervenir.

250 Et maintenant, on va savoir les orientations pour déterminer l'étendue du développement, du moment où le plan de développement n'entrave pas l'exercice des droits en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord du Québec.

255 Ensuite, il y avait des zones de préservation extrême, trente et un virgule six kilomètres carré (31,6 km²). Ensuite, il y aura des zones d'ambiance.

260

On a quatre (4) catégories de zones, il existe quatre (4) catégories de zones: préservation extrême, aucun accès; préservation, activités récoltes, motorisées; ambiance, pêche permise; services, point d'entrée et installation d'hébergement

Alors si vous voyez les quatre (4) points, en rouge et en jaune, vous seriez en mesure de voir les points où vous pouvez avoir accès et où vous n'avez pas l'autorisation d'entrer, par le biais de ces points.

265

L'accès au parc, autrement dit, on peut avoir un accès par Kuujjuarapik et Whapmagoostui pour avoir accès, on peut passer par le canal, par le canot, l'avion, le bateau et en motoneige.

270

La situation existante! L'hébergement dans les cabanes et l'hébergement également du camping.

Et il serait possible d'effectuer des activités à l'extérieur, par exemple la randonnée pédestre, l'escalade, le canot-kayak, la raquette et la pêche sportive.

275

Et dans le secteur identifié en rouge, j'ai oublié de vous dire que dans le secteur rouge, les gens, les touristes seront permis de faire du kayak.

Maintenant, si vous avez des questions, vous allez avoir l'occasion de les poser.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

280

Alors j'imagine que certains d'entre vous ont vu ces cartes pour la première fois, donc si vous avez des questions, sentez-vous libre de poser des questions maintenant, parce que nos invités sont présents en ce moment et ils sont disposés à vous répondre. Alors si vous avez des questions ou observations, alors à vous le droit de parole.

285

PÉRIODE DE QUESTIONS

290

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Robby!

PAR M. ROBBY TOOALOOK:

295 Eh bien tout d'abord, j'aimerais vous dire qu'au mois de février dernier, alors que le groupe de travail s'est rencontré, on parlait du nom éventuel et pour nous, ça avait pas de bon sens, surtout que ça n'a pas été choisi par tous les Inuits et les Cris.

300 Les Inuits, on les a informés, et moi, ma réflexion serait que le nom du parc devrait être un nom qui a du sens pour nous. Il y a des noms en inuktituk, par exemple Tursujuq, ça c'est le nom que nous, on préférerait comme appellation de ce parc. Et je ne le vois nulle part dans vos documents. C'est le premier nom que je vous ai mentionné.

305 Tursujuq est (inaudible) de cinq mille (5000) ans, ça fait plus de cinq mille (5000) ans qu'on s'en sert. Et donc, sans enlever le nom Tasiujaq, on ne peut pas enlever ce nom, même si c'est le nom qui s'applique à plusieurs autres étendues d'eau qui ressemblent à des lacs, on s'en sert depuis tellement longtemps, il existe plusieurs autres Tasiujaq dans la mer ici, et on a déjà soulevé cette question.

310 Dans un deuxième temps, nous avons passé au vote, à Umiujaq, comme la société foncière a un certain pouvoir, alors nous avons appliqué le nom Tursujuq.

315 Et il y a une autre raison aussi, les gens du Kuujuarapik avaient déjà le nom Allaitquasijia au nom de lac à l'Eau-Claire, alors on laisse aux Cris de choisir le nom pour ce secteur.

320 Mais au niveau de vos cartes, nous voyons les noms anglais et français, et on peut même pas les prononcer. Nous respectons les noms qui ont été placés en anglais ou en français, mais nous, nous avons donné un nom à ce secteur, ça s'appelle Tursujuq en inuktituk, et pour moi, je comprends que ça devrait être le parc Tursujuq, en langue inuktituk.

325 Et donc pour moi, le parc, le parc pourrait avoir juste un nom. Alors ça, c'est la première chose que je voulais vous dire.

330 Et Annie, ce que vous avez dit est irraisonnable. D'autres personnes vont prendre la parole et il y a d'autres qui souhaitent prendre la parole et moi, j'aimerais dire quelque chose en mon nom personnel. Je me demande s'il y a quelqu'un qui représente Hydro-Québec ici. Il semble y avoir d'autres personnes du ministère d'Environnement et des Parcs.

335 Alors ma première question, la carte qu'on voit, quand Peter travaillait encore, on avait élargi le secteur jusqu'au lac Nastapoka, la rivière, c'est-à-dire la rivière qui coule de là, la Nastapoka, c'est notre rivière, il y en a qui le disent mais il y a pas moyen de le dire, de dire que c'est notre rivière. On n'a pas beaucoup de pouvoir.

Est-ce qu'on n'a pas un mot à dire quant à la prolongation des bordures, parce que si j'ai
raison (inaudible), n'est-ce pas. Est-ce qu'il y avait pas des plans pour le développement
hydroélectrique par Hydro-Québec? Peut-être à l'avenir.

Est-ce qu'on peut pas élargir les limites du parc, pour comprendre la Nastapoka; parce
qu'il y a une vallée très belle là-bas, et ça va être une cause de grande préoccupation s'il y aura
un développement hydroélectrique là-bas.

On n'a jamais effectué des études pour vérifier les incidences éventuelles sur les rivières
d'ici, même pas dans le secteur de la Baie James. Et les environnements des rivières ont connu
tellement d'incidences déjà, sans qu'aucune étude ne s'effectue.

Est-ce que la prolongation des limites ou du tracé du parc est coulée dans le béton, est-
ce qu'on peut pas avoir des limites plus larges, est-ce qu'il existe d'autres possibilités.

J'aurais vraiment aimé voir cette rivière incluse, parce que cela va être une source de
grandes préoccupations, terribles, si jamais on devait effectuer des barrages sur une rivière. Et
on nous a dit que cette rivière appartient maintenant à Hydro-Québec, et que le potentiel de
développement hydroélectrique a été ainsi identifié et désigné de la part d'Hydro-Québec.

Donc notre suggestion d'élargir le tracé n'a pas été acceptée, apparemment parce que
Hydro-Québec ne l'a pas acceptée.

Et les sociétés minières aussi, pour moi, c'est une question prioritaire. Il y aura un
développement "potentionnel" au niveau hydroélectrique ou minière, et cela ne fait
qu'endommager l'environnement. Alors je commence avec ça, et je vais prendre la parole plus
tard, mais j'aimerais demander que quelqu'un me réponde là-dessus.

Merci.

PAR M. RODRIGUE HÉBERT:

Bon, il y a deux (2) problèmes, comme quoi l'exploitation minière est protégée par la Loi
sur les mines, et on ne peut pas retirer cela, et qu'Hydro-Québec est en train d'examiner le
potentiel de mise en valeur de la rivière mentionnée, et voilà pourquoi nous n'avons pas pu
prolonger notre assiette du parc.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Alors je tiens à vous rappeler de bien vouloir nous donner votre nom, vous identifier.

PAR M. ERNEST TUNIC:

Je ne comprends pas la nature réelle de cette question, ni sa portée, ni où on s'en va avec, la réponse que vous donnez à Robbie, en regard de la rivière Nastapoka.

380 J'aimerais bien que vous répétiez ce que vous aviez dit, et j'aimerais bien que vous puissiez répéter votre réponse à Robbie.

PAR M. RODRIGUE HÉBERT:

385 La rivière Nastapoka est toujours sous évaluation par Hydro-Québec. Ils nous disent pas pour l'instant s'ils vont la mettre en valeur, mais la recherche est en cours pour cette rivière. Voilà pourquoi on n'a pas prolongé ou agrandi de par le tracé.

390 Et de plus, les droits d'exploitation minière, qui sont toujours actifs à l'embouchure de la rivière Nastapoka sont toujours en règle et ils sont protégés en vertu de la loi sur l'exploitation minière et ne peuvent pas être révoqués.

J'ai également mentionné que cette position respecte l'entente où justement, la rivière est mentionnée comme étant un site éventuel de mise en valeur par Hydro-Québec.

395 Et l'autre partie de cette question, est-ce que vous avez d'autres façons d'en parler, de négocier cette problématique, bien, il ne me revient pas d'en décider, ça reviendrait au ministère de l'Environnement de poursuivre sur cette discussion en négociation.

400 **PAR M. ERNEST TUNIC:**

Je ne tiens pas à vous demander plus concernant ma préoccupation. Au lieu d'empoisonner la question, ma réponse sera de faire une déclaration. Je crois que Nastapoka doit être inclus, doit être protégée par ces mesures de conservation. Elle doit se trouver à l'intérieur du tracé du parc.

405 Je me rends compte, je conviens que cette aire, cette zone est extrêmement désirable, surtout aux yeux du gouvernement du Québec, et que ce parc deviendra l'un des plus grands parcs du Québec. Si vous désirez créer ce parc, nous désirons ce parc également. Nous désirons réellement la Nastapoka soit conservée, protégée.

Vous savez réellement, vous le savez, qu'il s'agit là d'un lieu où nous retrouvons les bélugas sur toute l'année, bien sûr, mais nous y retrouvons également des poissons, et ça m'attristerait de voir quelque dommage que ce soit infligé sur cette région, si ce n'est que pour ces raisons-là.

415 Et ayant écouté des Inuits qui parlaient à la radio à ce sujet, bien, nous sommes devenus quelque peu préoccupés, et ce serait bien si ces personnes pouvaient être là parmi nous ce soir pour répéter ces questions, parce que ce serait tellement bien que vous puissiez nous fournir des

420 réponses, et entendre vos réactions, que ce soit pas nous mais vous qui réagissiez et nous parliez.

Et l'une des questions et les préoccupations qu'on a entendues, pour ne choisir que celle-là plus particulièrement, c'est qu'il y a certaines personnes qui sont d'accord pour créer ce parc
425 tel que proposé, et qu'il y en a d'autres qui ont des préoccupations importantes.

Et la préoccupation, bon, voyez-vous, ça pourrait virer d'un bord ou de l'autre, ceux qui sont d'accord ou bien ceux qui sont pas d'accord, ça pourrait vraiment virer d'un bord ou de l'autre.
430

Donc il faudra que les choses soient très claires ici, pour qu'on sache ce qu'on fait. Donc je tiens réellement à ce que toutes les questions soient bien posées ce soir, et que nous ayons des réponses claires ce soir.

435 Je vais revenir à parler un peu plus un peu plus tard.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

440 Merci Ernie.

Est-ce que l'un de vous aimerait – oui, oui, très bien.

PAR M. SERGE ALAIN:

445 Sans la Nastapoka, à la suite en fait de discussions avec Hydro-Québec, mais il est certain que l'audience de ce soir sert justement à prendre vos commentaires sur ce projet-là, et que ces commentaires-là seront transmis à la ministre.

(PARTIE NON TRADUITE)

450 **PAR M. JOHNNY ADAMS:**

Pour ceux et celles qui parlent en français, nous avons attendu un petit moment pour que certaines personnes aillent chercher des écouteurs.

455 Alors quand vous désirez parler, venez à l'avant s'il vous plaît parce que nous avons besoin d'utiliser le microphone.

PAR M. WILLIE KUMARLUK:

460 Alors pour le canal 3 pour inuktituk, si vous ne comprenez pas l'anglais et le français.

Alors merci. J'aimerais parler pour être compris. Johnny, Annie, veuillez être les bienvenus, vous n'avez pas changé, vous demeurez égal à vous-mêmes.

Je suis membre du conseil depuis de nombreuses années, et je comprends qu'en général, dans le cours général des choses, bon, qu'Hydro avait reçu le feu vert en 75 pour planifier une mise en valeur hydroélectrique, un développement, et que l'Hydro-Québec demeure plus important que Parcs Québec, que le ministère même des parcs du Québec.

Et bon, semble-t-il, Hydro doit effectuer d'autres recherches avant de prendre une décision finale. Je respecte tout le travail effectué à date, en bonne et due forme.

Et lorsqu'on nous a posé la question, toutefois, aimerions-nous élargir le parc, ajuster le tracé, est-ce qu'il y avait autre chose, nous avons répondu que nous désirions la Nastapoka, nous désirions l'inclusion de cette rivière. Moi-même je l'ai dit, donc je m'en souviens.

Et puis lorsque nous avons tenu une réunion à Kangiqsujuaq, nous avons reçu la réponse voulant qu'Hydro n'était pas d'accord. Et c'est ce que j'ai compris à ce moment-là.

Bien sûr, vous êtes autant en mesure de comprendre ça que moi je le suis. Que toute discussion en réunion a donné lieu à une situation où tout le monde dit oui, sachant oui, je comprends, si la personne parle en paroles claires, nous comprenons, oui. Alors oui, je comprends que lorsque je dis, je désire l'inclusion de la rivière Nastapoka, c'est parce que je ne veux pas que cette rivière soit endommagée et que, semble-t-il, Hydro n'était pas d'accord avec ce principe.

Cela ayant déjà été conclu dans l'entente de 75, je tiens simplement à rendre cela aussi clair que possible.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Merci Willie.

Alors allez à la table si vous avez des questions, des opinions à partager, des commentaires.

PAR M. ALEC NIVIAIXIE:

Je m'appelle Alec Nivixie. Je suis un militant pour Nastapoka, moi aussi. C'est-à-dire que j'appuie la conservation de cette rivière.

Il semble que Parcs Québec a moins de pouvoir qu'Hydro-Québec. Est-ce que le département des Pêches et Océans a plus de pouvoir qu'Hydro?

505 Je me demande si Hydro-Québec pourrait être repoussée par le département des pêches et des océans.

Je sais qu'il y a des gens à Kuuijuarapik qui déjà se sont lancés en affaires, ont créé leur propre entreprise pour aider les touristes, qui offrent donc des projets d'écotourisme ici même dans le golfe et (inaudible) également, et que ce serait l'avenir disons de ces gens-là. Est-ce qu'il faudrait qu'ils passent par Umiujaq en premier?

Est-ce que les touristes, vous insisteriez qu'ils atterrissent ici en premier lieu? Donc j'ai posé deux (2) questions.

515

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Bon, la première question en regard du département des Pêches et des Océans, alors ce ministère du gouvernement fédéral, le ministère des Pêches et des Océans, pourrait tâcher de répondre.

520

Willie a mentionné l'entente de 75 où nous avons renoncé à nos droits, nous en entendons parler. Et l'autre côté de la médaille, c'est l'entente de 2002, de Sanarrutik, qui a précisé qu'Hydro-Québec pouvait étudier certaines rivières en vue d'en planifier l'exploitation.

525

Et on a également vu qu'il a été écrit que la collectivité la plus rapprochée de cette rivière devrait être d'accord pour qu'une telle mise en valeur ait lieu réellement.

Et en dernier lieu, il faut que ce soit faisable, envisageable, avant qu'aucune étude ne soit lancée.

530

Et puis si on travaillait les problématiques de l'environnement, l'Administration régionale de Kativik aurait également à être impliquée et devrait être d'accord. De sorte que si Hydro désire effectuer des études, ils ne peuvent pas simplement se lancer de façon unilatérale. Il faudrait qu'ils suivent et qu'ils respectent les dispositions qui ont été écrites dans les ententes et les actes, les conventions.

535

Et votre autre question, c'est Annie qui va y répondre.

Alors soyez tout à fait à l'aise si vous avez des préoccupations, des questions. Oui, s'il vous plaît.

540

PAR M. ROBBY TOOKALOOK

Je sais que cette tâche ne vous incombe pas, que c'est pas à vous de répondre à nos questions, mais en regard de l'exploitation forestière et de l'exploitation minière, mais c'est une forte inquiétude pour nous, et le fond de notre pensée est sérieux également.

545

Et je comprends que l'ARK et d'autres organismes dans la collectivité, représentant la collectivité doivent être d'accord. Et du fait que c'est pas si loin que ça de chez nous, on se disait que ce serait tout à fait sensé d'élargir le parc et d'inclure cette zone-là, pas plus loin, mais ça.

Bien souvent les Inuits se diront d'accord la première fois que vous dites quelque chose. Mais moi, je fais attention et je ne dis pas que je suis d'accord la première fois. Surtout parce que la grande beauté de tout ce territoire, ce sera une tragédie si nous sacrifions cela.

Alors je me permets de dire, parlez à voix haute ceux et celles qui sont ici. Je ne veux pas être le seul à dire ce que vous dites.

Ce que nous avons vu ce soir dans la présentation portant sur le progrès, l'avancé des travaux portant sur le parc, bien, c'est là l'occasion qui nous est donnée de pouvoir suggérer des améliorations, celles que nous entrevoyons, et de voir aussi comment nous pouvons prendre part à la préparation de ce parc, même si personnellement, on en retire rien du tout, pas un seul dollar.

Je n'étais pas impliqué dans le travail découlant de l'accord Sanarrutik, Johnny, mais je crois qu'il y avait des sous alloués à la préparation d'un parc, et je voulais voir ce processus, grâce aux villages du nord, fondé sur cette entente Sanarrutik.

Alors les sous, les fonds découlant de l'entente Sanarrutik, est-ce que c'est la seule source de fonds pour la création de ce parc, je vous pose la question. Et puis nous dire les choses très brièvement, est-ce qu'il s'agit des seules sources de financement ou est-ce qu'il y aura d'autres sources de financement qui vont s'y ajouter pour appuyer le travail justement du groupe de travail.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Le gouvernement a fourni un financement en vertu de l'entente Sanarrutik, ça fait partie de cette entente, c'est une disposition de cet accord, et Michael peut vous expliquer en quoi l'ARK coordonne ce projet et détient les fonds qui sont prévus pour ce projet. Et cela a également été utilisé dans le projet Kuururjuaq et si ce parc-ci pouvait aller de l'avant, la même chose aurait lieu.

Chaque année, un budget est précisé, est dressé pour le projet, et j'aimerais bien que Michael réponde à cette question parce qu'il pourra nous donner la bonne réponse.

PAR M. MICHAEL BARRETT:

Merci Johnny. Il existe trois (3) sources de financement que l'Administration régionale Kativik détient pour le développement des parcs.

D'abord, il y a le développement général. On a une entente qui s'appelle l'entente globale, pour le financement global. Et on assure le financement pendant je pense vingt-trois (23) ans, c'est-à-dire l'entente dure vingt-trois (23) ans, mais il existe un certain nombre d'années qu'il reste dans l'entente, alors on se sert de l'argent pour le développement des parcs pour financer le groupe de travail, ce genre d'audiences et des études.

Une fois la création d'un parc terminée, l'Administration régionale Kativik négocie avec le MDDEP pour un nouveau mandat pour exploiter le parc. Et une fois ce mandat approuvé et le financement calculé, cela est intégré au financement global. Donc on a ce financement à tous les ans pour faire fonctionner et exploiter le nouveau parc.

Alors on l'a pour Pingualuit, pour Kuururjuaq, on a négocié le mandat et le quantum du financement, et une fois le parc créé, ce financement va être disponible pour chaque année, à l'Administration régionale Kativik, pour exploiter le parc.

Ensuite, il y a une troisième source de financement, ça c'est pour les frais d'infrastructure afin de construire ce qui est nécessaire pour le parc. Cela trouve son origine dans une autre entente portant sur l'infrastructure, signée entre l'ARK et le MDDEP et là, il est question du centre d'accueil, y compris le centre d'interprétation, le garage, les véhicules et les édifices, ou sentiers, ou équipements à l'intérieur du tracé du parc. Alors voilà la troisième source de financement.

Le gouvernement du Québec, pour ce qui est du parc Kuururjuaq, le gouvernement du Québec s'est engagé à le financer comme le financement de Pingualuit. Alors on sait à quel point l'infrastructure va être financée, parce que c'était cinq virgule sept (5,7 M\$) ou huit millions de dollars (8 M\$) pour Pingualuit.

On sait également que le gouvernement du Québec, dans leur budget de l'hiver dernier, approuvait l'argent pour développer ou mettre en valeur des parcs dans la Baie James et au Nunavik. Et donc, voilà pour ce qui est des sources de financement.

Et Serge Alain, qui est à côté de moi, l'a négocié avec de l'aide de Louis Mercier et des gens de l'ARK, et on approuve le financement à toutes les années, ça s'est fait par le conseil régional de l'ARK. Ça c'est pour ce qui est du financement que l'on obtient du gouvernement du Québec.

Johnny, est-ce que c'est complet comme réponse?

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Merci Michael. Et je vous demande de continuer.

PAR M. SIMEONE :

635 Je m'appelle Simeone (inaudible) et j'ai une question.

Alors s'il y a le financement maintenant, quand est-il d'ici vingt (20) ans; est-ce qu'on aura toujours le financement, et combien d'emplois seront créés si ce parc national devait voir le jour, si ce parc va continuer à être mis en valeur, combien d'emploi seraient-ils, combien de gens vont pouvoir travailler au parc.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

645 L'entente va être renouvelée en 2027, parce qu'on a estimé que cinquante (50) ans, c'était trop long, donc c'était trop long pour une entente, alors on a été d'accord pour un terme jusqu'à 2027. Et c'est prévu que ça va être renouvelé à ce moment-là.

650 Et c'est bien écrit combien de gens vont pouvoir travailler à l'intérieur du parc et combien de postes seront créés.

PAR M. SERGE ALAIN:

655 Il est sûr qu'un parc demande beaucoup de personnel, dont un directeur, assistant directeur, du personnel administratif, des garde-parcs, des gens nécessaires pour des programmes d'éducation, donc il y a beaucoup d'emplois qui sont créés directement dans le parc, en fait plusieurs emplois.

660 Et il faut aussi penser que ce parc-là amène ici des visiteurs de l'extérieur qui vont vouloir faire des activités soit au village, soit à l'extérieur du village, avec des gens d'ici, et ça aussi, ça va créer des emplois, mais indirects, et c'est peut-être même la plus grande part des emplois qui sont créés parce que, bien sûr, ces gens-là doivent être logés avant d'arriver au parc, doivent manger et, comme je vous disais, vont vouloir vivre des activités au village, des activités culturelles, par exemple, ou des activités en périphérie du village avec des gens d'ici, donc ça aussi, ça crée beaucoup d'emplois.

670 Pour ce qui est du financement, comme on l'a mentionné, c'est un financement qui est à long terme pour ce qui est du fonctionnement du parc, puisqu'un parc est là pour de nombreuses années. En fait, un parc est là pour les générations futures, donc on parle vraiment, en fait pour vraiment plusieurs années à venir, et il y aura donc du financement pour gérer ce parc-là.

675 Et pour ce qui est des constructions, des aménagements dans le parc, il est sûr qu'au début du parc, ces constructions-là, ces budgets-là sont plus importants parce qu'il y a beaucoup de choses à faire, des refuges pour que les gens puissent coucher dans le parc, camping, un centre d'accueil, un bâtiment d'accueil avec une exposition, des choses comme ça.

Par la suite, quand le parc est bien aménagé, et dans ce cas-ci, c'est un très grand parc, donc ce sera quand même très long pour aménager tout ce parc-là, et ça dépendra aussi à quelle vitesse les visiteurs vont vouloir venir visiter ce parc-là, donc le nombre de visiteurs par année va augmenter avec les années et ça va augmenter, en fait, selon la capacité d'accueil et ça, c'est un peu vous de la communauté qui allez décider ça parce que, bien sûr, il faut les recevoir, ces gens-là, et si vous désirez que ce soit très rapidement et qu'il y ait beaucoup de gens, ça pourrait être ça, comme ça pourrait être moins rapide aussi.

Mais au fur et à mesure que la clientèle du parc, le nombre de visiteurs va augmenter, il y aura d'autres aménagements à faire pour recevoir ces gens-là, et par la suite, il y aura aussi des budgets pour entretenir ces aménagements-là. Donc les bâtiments doivent être entretenus par la suite, et ça prendra aussi des budgets pour ça, et des gens aussi pour travailler à ça.

(PARTIE EN INUKTITUT)

PAR M. CHARLIE KUMARLUK:

Je veux simplement dire que je ne veux pas le parc.

PAR Mme LOUISA TOOKALOOK :

Je me demande si on a bien étudié les impacts éventuels.

Je sais que les aînés ont été interviewés, et nous, la nouvelle génération, est-ce que quelqu'un est venu nous demander ce qu'on pense? Oui, on consulte les aînés, mais nous, nous sommes adultes, mais nous ne sommes pas les aînés.

Et ce que nous pensons, ce que nous pensons de notre propre culture, ce que nous pensons est notre culture, je pense qu'il faudrait en faire un cas plus important.

Si on dit que ça va continuer pour l'avenir, donc ce serait nous qui devrions nous occuper du parc. Moi, j'aurai des enfants et donc, ce sera mes enfants qui vont être là à l'avenir, et ces questions vont rester.

Les Inuits et les Cris de Kuujjuarapik ont été inclus dans ce parc, et quelles seront les proportions, est-ce que c'est cinquante-cinquante (50 %-50 %), soixante-dix-trente (70 %-30 %), quarante pour cent-soixante pour cent (40 %-60 %), comment ça va se faire, est-ce que ça va être sur un pied d'égalité. J'aimerais une réponse à cette question.

Et si ça va continuer, si on va aller de l'avant avec le parc, peut-être ça pourrait illustrer à quel point les bélugas sont là et là, on va pouvoir voir les chiffres, combien de bélugas sont ici et

comme ça, peut-être on va avoir davantage de soutien de la part du MPO. Et j'ai demandé si le MPO participerait.

Quelqu'un a dit que les Inuits sont là depuis cinq mille (5000) ans et moi, je me demande si l'Institut culturel, Avataq, ça va être de la partie, parce que ce sont eux, les gardiens de notre culture. Nous sommes préoccupés par notre histoire et je pense qu'eux devraient participer aux études.

On a parlé de la Nastapoka et moi, je soutiens le point de vue qui a été évoqué. La Nastapoka devrait faire partie du tracé du parc. Même si Hydro-Québec semble être plus puissant, moi je suis plutôt d'accord avec le besoin d'inclure Nastapoka.

Alors j'aimerais vraiment une réponse au niveau des pourcentages de participation des Cris et des Inuits. J'aimerais voir que les Inuits d'Umiujaq soient, participent davantage.

PAR M. MICHAEL BARRETT:

D'abord, c'est très positif que de voir la participation des plus jeunes. Quand le groupe de travail se réunit, on a essayé toujours de garder une place pour un représentant de la jeunesse. Et Lorraine Brooke va faire une étude de l'incidence environnementale, de l'impact environnemental, ce qui va comprendre des entrevues, et c'est sûr que si vous êtes intéressés, la jeunesse pourrait être interviewée et on va le faire si ça vous intéresse.

Et pour ce qui est des pourcentages de Cris et Inuits, vous avez parlé de la participation. Une fois le parc créé, il y aura un comité d'harmonisation. À ce moment-là, on va fixer le nombre de personnes qui vont y siéger, et c'est sujet à négociation entre l'Administration régionale Kativik et le MDDEP. Normalement, la collectivité qui est la plus proche a une représentation plus importante, mais dans ce cas-ci, étant donné Lac-à-l'Eau-Claire, il y aura quand même de la représentation des Cris et des gens de Kuujuarapik.

Alors il y a d'autres membres du comité d'harmonisation qui comprend le MDDEP et l'Administration régionale de Kativik. Et normalement, ce sont les gens d'Umiujaq qui seraient plus nombreux par rapport aux autres communautés.

Vous avez posé des questions sur Avataq. Oui, c'est que pour ce qui est de l'archéologie, on a essayé d'inclure Avataq et quand Avataq n'a pas été présent, des gens d'Umiujaq ont travaillé avec d'autres archéologues justement pour effectuer les études. Et ils ont examiné l'histoire et l'histoire qu'on a développée a été faite de concert avec Avataq et une bonne partie de la documentation culturelle a été faite de concert avec Avataq, pour ce qui est de l'État des connaissances.

Et quand c'est le moment de construire le centre d'interprétation, le concept et les idées vont résulter d'une collaboration étroite avec Avataq.

Donc c'est très unique, et je comprends que pour les parcs au Québec, il existe une composante très importante au niveau des centres d'interprétation des parcs, et l'ARK a insisté pour que cela soit respecté, parce qu'il ne s'agit pas uniquement d'une ressource naturelle du parc, il s'agit également de la culture des gens, et c'est sûr qu'on travaille de concert avec Avataq là-dessus.

Je pense que cela répond à ce que vous avez soulevé. Johnny, si j'ai manqué quelque chose, pourriez-vous me dire?

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Oui, elle avait une question par rapport au MPO, est-ce qu'ils font partie de la consultation.

PAR M. MICHAEL BARRETT:

Non, le MPO n'a pas fait partie des consultations. On est en contact avec eux au niveau du plan de gestion des bélugas, donc on a été sensibilisé à l'importance de l'embouchure de la Nastapoka, mais normalement, pour les parcs au Québec, si je ne m'abuse, on ne consulte pas le MPO de façon directe. On utilise les documents qu'ils nous offrent.

PAR M. PATRICK RAYMOND:

Je m'appelle Patrick, et je vais vous parler en français, si ça va? J'ai un commentaire puis une question.

On parle des touristes qui vont venir dans le village, puis on parle aussi des bénéficiaires, donc tous les Inuits.

Il y a une troisième catégorie de personnes qui vivent ici, qui sont des résidents non bénéficiaires. Dans votre entente, est-ce qu'il y a justement une entente qui va inclure ces personnes-là, comme moi, qui aiment aller faire la chasse avec les Inuits. Est-ce que dans ce parc-là, moi, je vais encore avoir le droit d'aller chasser avec les Inuits ou je perds complètement mes droits.

C'est quand même pas beaucoup de personnes, mais il y a des gens à Kuujuarapik et puis il y a des gens ici. Et puis je suis pas tout seul, là, il y a quand même une minorité, qu'on appelle des résidents non bénéficiaires.

Donc je veux savoir, est-ce qu'on est inclus dans cette entente-là, nous, et puis est-ce que je vas garder un certain droit de chasse, quand je suis les lois au complet, j'ai des permis, j'ai tout ce qu'il faut pour aller à la chasse, est-ce que je vas encore avoir le droit.

805

PAR M. MICHAEL BARRETT:

Je peux répondre en français, Patrick, mais c'est probablement (inaudible) pour les interprètes.

810

Bon, pour commencer, le gouvernement ici, l'Administration n'est pas sur une base ethnique. Une fois qu'une personne est un résident sur le territoire depuis un certain nombre d'années, il a le droit de voter, c'est-à-dire être membre de la collectivité ne dépend pas de l'origine ethnique, ici.

815

Pour ce qui est de la chasse et de la pêche sportive, c'est couvert par les lois du Québec, et il y a des règlements très clairs pour les non-bénéficiaires, ici. Une fois que le parc sera créé, il n'y aura pas de chasse sportive; il y aura peut-être d'autres sports pour les non-bénéficiaires, mais l'Administration et l'autorité, les autorités du parc peuvent réduire la quantité de pêche sportive, même si la pêche sportive sera acceptable.

820

Donc c'est ça la réponse, en matière de pêche sportive et de chasse sportive. Et les non-bénéficiaires, voilà en quoi ils seront touchés.

825

PAR M. PATRICK RAYMOND:

Si la chasse est pas permise, ils vont quand même perdre une grande partie de clientèle, si on permet pas la chasse ici.

830

On parle d'activités culturelles. Je pense qu'une grande partie culturelle de la vie des Inuits, c'est la chasse et la pêche. Si on fait un grand parc puis qu'on coupe cette activité-là, il y a une grosse partie de la culture qui se perd, là.

835

Ce sera pas ajusté, c'est vraiment les parcs, le gouvernement des parcs qui va avoir autorité sur les activités culturelles des Inuits et puis les gens qu'ils peuvent amener ici.

PAR M. MICHAEL BARRETT:

840

Je vais répondre en français juste rapidement. Patrick, je parle de non-bénéficiaires. Pour les Inuits, tous les droits de chasse et pêche, et piégeage qui existent, ça existe dans le parc.

845

Alors pour les Inuits, tous les droits de pêche et de chasse s'appliquent à l'intérieur du parc, il n'y a aucune modification apportée aux droits de chasse et de pêche et d'exploitation des Inuits. Sauf pour la chasse commerciale.

Mais pour les non-bénéficiaires, oui, il y a certainement une modification. Mais non pour les personnes inuits.

850 **PAR Mme REBECCA :**

On a habituellement une problématique avec nos lignes aériennes, parce que vous savez, les avions n'atterrissent pas ici tous les jours.

855 Si ce parc voit le jour, ce sera peut-être plus facile pour que les gens, les résidents, s'il y avait plus d'avions qui atterrissaient ici, parce qu'une fois que les visiteurs viennent ici, vous savez, ils restent pris ici, chez nous, parce que parfois, nous avons un temps vraiment inclément et là, ils sont pris ici, ils sont piégés. S'il y a des vents contraires, tu sais, qui passent à travers notre terrain d'atterrissage, bien, les avions ne peuvent pas atterrir.

860 Donc je me demande s'il y aura des vols en plus grand nombre.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

865 Oui, ça c'est clair, c'est une préoccupation très compréhensible. Les vents de travers, très difficile d'atterrir. Aujourd'hui, oui, nous avons atterri avec un vent de travers, et c'était pas si facile que ça.

870 Et je sais que certains d'entre vous, ici présents, ici présentes, avez déjà vécu cela, vous avez passé jusqu'à quatre (4) jours ici avec nous parce qu'aucun avion ne pouvait atterrir. Bref, il y a de nombreux récits qui en font preuve. Oui, Rebecca, nous comprenons tous de quoi vous parlez.

PAR M. JOBIE CROW:

875 Parfois, je ne comprends pas tout, là, mais je vais partager ce à quoi je songe. Je m'appelle Jobie Crow de Umiujaq, et je suis également de Kuujjuarapik; non, bref, je vous fais marcher! Mais je suis né ici, à Tursujuq et je vais vous expliquer tout ça, je vais vous expliquer où je suis né, à Tursujuq, ici.

880 Nous avons choisi ce nom, Tursujuq, comme étant le meilleur nom, et on l'a choisi, ce nom, Tursujuq parce que les maisons des Inuits ont toutes, bien, des entrées, et le golfe, le lac a également une entrée. Vous savez, là le lac aussi a un tursujuq, ça fait sens.

885 Un ski-doo, oui, l'hiver peut rentrer par toutes les entrées, mais on a vraiment besoin de cette entrée-là, surtout l'été.

Bon, quelqu'un a mentionné Hydro, et oui, il y avait certaines dispositions dans l'entente de 75, et c'est pas tous les Inuits qui sont au courant des problématiques qui découlent de cette entente.

890

Je me permets d'en nommer un en regard de Nastapoka, dont on a déjà fait mention ici ce soir, parce que Nastapoka est un lieu de très grande beauté, avec de la faune, de la flore, une flore particulière, et si Hydro désire réellement effectuer des études sur ce territoire, je leur demanderais de venir ici nous voir et de nous écouter, nous, les Inuits, pour savoir ce que nous

895

connaissons, ce que nous connaissons de Nastapoka.

900

Nastapoka, bien, comment dire, c'est de toute beauté. C'est un lieu d'une beauté indicible. Et autre chose que je voudrais vraiment vous dire, il y a des aires de terre de catégorie 2 qui sont à l'intérieur du tracé du parc proposé, et je ne veux pas perdre ces terres de catégorie 2.

Et si je comprends bien, ces terres sont déjà protégées en vertu de l'entente de la Baie James et du Nord du Québec, et je veux que cela demeure inchangé.

905

Bien que nous n'ayons pas vraiment beaucoup droit de parole en regard des terres de catégorie 3, bien au moins, pour la catégorie 2, je veux vraiment que ces zones soient vraiment protégées et que nous maintenions nos droits dans ces zones de catégorie 2.

910

Et l'autre commentaire, ou question si vous voulez, porte sur les bélugas. Est-ce qu'on a vraiment fait une étude correcte là-bas. Je sais comme étant un fait que personne est allé dans le golfe, ce golfe-ci, pour étudier les bélugas, personne est venu ici.

Quelques chercheurs viennent, oui, et c'est là à côté, mais ils n'ont jamais pénétré sur le golfe lui-même, dans le golfe, pour étudier les bélugas.

915

Il y a vraiment de la faune, et en quantité, dans le golfe, là aussi, oui.

920

Moi, vous savez, je suis membre d'un comité qui traite de cette problématique depuis un certain temps, et lorsque j'ai des questions, bien, je me gêne pas, je les pose. Parfois le fait même, bon, le fait d'être en désaccord juste pour le plaisir d'être en désaccord, ce n'est pas correct, mais la discussion, l'explication, la compréhension, ça c'est de toute première importance.

925

Et vous savez, les gens comprennent qu'il y a comme une possibilité, un potentiel nouveau, comme quoi on créerait des postes, de l'emploi donc ça, oui, c'est tenu en compte.

Et s'il y a des écarts d'ordre politique, et qui surgiraient suite à la création de ce parc, bien, ce projet tomberait à l'eau. Si les touristes ne viennent pas aussi. Moi, en tout cas, je m'attarde à ça, je songe à cette possibilité, voilà ce que je pense.

930

Alors ne donnez pas tout cela au gouvernement, ne l'offrez pas sur un plateau d'argent. Parce que si on fait ainsi, il s'ensuivra des temps difficiles pour les Inuits. Donc continuons à

protéger cette aire, et si le projet tombe à l'eau, bien, laissons tomber. Ne remettons pas tout cela à notre organisme, au gouvernement du Québec ou à quelque autre organisme, outre le gouvernement du Québec.

Nous, les aînés, nous comprenons ce que ça donnerait. Nous savons de quoi vous parlez lorsque vous nous montrez ces cartes et les aires désignées, et que ça ne toucherait pas, ça n'aurait pas d'effet néfaste sur nos activités traditionnelles, sur nos droits de chasse et d'exploitation.

Et de plus, je ne me lasserai jamais de dire, les Inuits vont continuer à les avoir, ces droits de chasse dans cette région. Et ça, j'aimerais entre autres le voir par écrit.

Je suis d'accord avec beaucoup de choses, parce qu'être en désaccord juste pour ça, pour être en désaccord, non, non, c'est pas bien.

Je me souviens, lorsqu'un représentant du gouvernement nous a parlé pour dire que la collectivité la plus rapprochée de quelque mise en valeur que ce soit doit être d'accord avec cette mise en valeur avant qu'elle n'ait lieu. Alors nous, de Umiujaq et de Kuujjuarapik, et les Cris encore, eux aussi, c'est nous les plus près, alors travaillons, travaillons pour nous entendre, sans chercher des lieux de désaccord pour le plaisir simplement. Discutons.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

Et puis, puis-je me permettre la pause, même si c'est court, même si elle est courte.

PAR M. WILLIE KUMARLUK:

Ces gens qui viennent poser des questions, ils vont consulter des aînés. Il y en a qui disent qu'ils ont consulté les aînés puis qu'ils savent quoi dire, mais ils ne viennent pas nécessairement nous voir.

J'aimerais bien comprendre pourquoi ils ne viennent pas nous voir, parce que ces délégués qui ne veulent pas poser la question directement, parce qu'on était là justement pour qu'on nous pose des questions, ils ne venaient pas s'exprimer, poser leurs questions. Je ne sais pas pourquoi, mais je ne comprends vraiment pas pourquoi.

Ils disent qu'ils viennent en parler, qu'ils viennent demander, mais – et ils nous ont dit entre autres qu'ils sont allés à Kuujuaq en 1956, et on nous a dit simplement d'aller se faire instruire. Et puis le gouvernement nous a dit que la compagnie de la Baie d'Hudson ne pouvait plus rester en présence à Kuujuaq, donc il fallait qu'on se déplace, qu'on aille ailleurs.

Peut-être qu'on serait toujours là-bas, si on avait été mieux instruit, comme ils disent, tel que Johnny l'a dit. Il y a vingt-cinq (25) ans de cela, nous avons conclu un accord, et oui, je suis

d'accord avec lui, on nous a dit que le gouvernement fédéral était capable de prendre la relève si nous n'étions pas d'accord pour cette mise en oeuvre, la création de ceci.

980 Et puis nous nous en préoccupons parce que, bien, c'est devenu une source de préoccupation, les parcs. Ils nous ont dit que le gouvernement fédéral pourrait supplanter le gouvernement du Québec et nous, on n'aime pas tellement (inaudible) le gouvernement fédéral. Et on nous a dit que oui, ça pourrait se passer en dedans de cinquante (50) ans.

985 Et une autre question pour laquelle nous attendons la réponse, est-ce qu'on va le créer, ce parc, ou non. Quand est-ce qu'on va décider? Est-ce que c'est ce soir que vous allez nous dire si c'est terminé, on le fait ou pas, ou c'est cette année ou c'est pour quand.

990 Dites-nous, en tout cas j'aimerais bien qu'on réponde à ma question. Parce qu'il faudra s'entendre, en tout cas que les Inuits s'entendent avec d'autres organismes pour savoir qui aura droit à se lancer en affaires tout seul, ou qui sera le propriétaire de quoi puis tout cela. Il faut se mettre en marche.

995 Parce que moi, je veux faire partie de cette créativité, cette création, parce que je suis encore sur les deux (2) pieds, je vis toujours, et je veux faire quelque chose. Donc je veux une réponse de mon vivant, pour que je puisse contribuer à la création.

PAR M. SERGE ALAIN:

1000 ... et donc, il faut faire cheminer ce projet-là jusqu'au Conseil des ministres, et on peut penser qu'en 2009, donc l'an prochain, ce parc pourrait être créé par le gouvernement, donc dans le courant de l'année 2009.

PAR M. WEETALUKTUK:

1005 (PARTIE EN INUKTITUT)

1010 J'aimerais qu'on fasse un grand pont jusqu'à TursujuQ, et j'aime toujours que les Blancs nous aident, et même à mon âge vénérable, je voudrais bien voyager, donc je dis oui pour que vous nous créiez une belle grande route vers le Sud! Comme ça, on pourrait voyager plus souvent, nous!

1015 Bon, tel que je disais, moi je ne suis pas originaire de cette collectivité, parce que ma mère est de la nation crie. Et ma mère me disait de ne pas venir ici, de son vivant en tout cas. Elle m'a dit que je tomberais dans les montagnes, qu'il y avait des trous entre les montagnes, que je disparaîtrais.

Je veux que toutes ces personnes soient confortables, je veux qu'ils soient à l'aise pour me permettre de venir ici, et je veux qu'ils soient bien, qu'ils se sentent à l'aise et bien en créant ce parc. Mais je ne veux pas y retrouver des policiers.

1020

Parce qu'un jour, vous savez, un policier m'arrêtait comme ça parce que j'étais sur une route où je devais pas me retrouver, voyez-vous, donc c'est là qu'on m'a arrêté. Alors moi, je ne veux pas en revoir d'autres, de policiers.

1025

Qu'ils me disent que je peux pas passer d'un bord d'une route à un autre, qu'est-ce qu'ils connaissent de ça, eux.

Alors allons-y avec un parc. Vraiment, j'aurais beaucoup à vous dire, mais en bref, moi j'appuie la création de ce parc. Mais vous savez, la seule problématique, vraiment, c'est le terrain d'atterrissage, parce qu'il y a un vent. Ils disent vrai, il y a un vent. Très venteux, ce vent.

1030

Et je suis fort préoccupé par cette problématique, là, la rivière Nastapoka, parce que, parce que moi je vivais vraiment plus dans le nord que dans le sud, donc je connais ça. Donc oui, oui, c'est très préoccupant, cette rivière Nastapoka.

1035

Peut-être qu'il y a quelque chose à faire. Vous savez, il y a comme un bruit, dans cette zone-là, quelque chose, c'est une sorte – je ne sais pas, peut-être que c'est pour ça que les bélugas vont là-bas, c'est très particulier, cette zone-là, pour que les bélugas y aillent.

1040

Alors si ce parc est créé, les touristes, est-ce qu'ils vont venir jusque-là, et même en hiver. Parce qu'en janvier, vous savez, vraiment, il fait très froid, et puis il faut les prévenir.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

1045

Bien moi, je suis d'avis que tous les parcs, ça fonctionne comme suit, c'est ouvert même l'hiver. Et il y a des plans pour s'en servir. Vous savez, il y a des gens qui se servent de motoneiges et donc, ces parcs sont ouverts à l'année longue.

1050

Si quelqu'un veut venir jusqu'ici, des guides et des gens qui seraient chargés des visites touristiques dans les parcs, on présume qu'ils s'en occuperaient, qu'ils planifieraient la chose. Et les droits de chasse, de pêche et de piégeage ne seraient pas touchés, il n'y aurait pas d'impact sur ces droits. Donc on ne devrait pas s'inquiéter pour les Inuits qui ont fait valoir ces droits en 75, ces droits ne peuvent être révoqués et ne peuvent être touchés.

1055

Ce n'est que lorsque l'animal qui est ciblé dans la chasse est considéré être menacé que des mesures peuvent être prises pour protéger cet animal; ça, c'est l'exception. Et tout danger, là, auquel ferait face cet animal doit être réduit, et ça doit être pris au sérieux, la menace, la disparition de cet animal. Voilà.

PAR Mme SAIRA NIVIAIXIE:

1060

Vous m'entendez, c'est assez près? Je m'appelle Saira Niviaxie. Et moi aussi, je vais partager ce qui est dans mon coeur, mon esprit.

1065

Même si on nous donne l'impression de ne pas comprendre grand-chose, parce que voyez-vous, moi je suis fort préoccupée par le nom choisi pour le parc. Vous savez, il faudrait choisir un autre nom, parce qu'on dirait que c'est un lieu pour se reposer, possiblement un lieu de dépôt des morts sous terre, là, ("Resting place", cimetière, possiblement).

1070

Nous voulons travailler ensemble dans la collectivité, ensemble, pour vraiment s'occuper de notre collectivité, pour garder en bon état nos zones de chasse, que ce soit propre, que ce soit bien entretenu. C'est vraiment une nécessité, c'est vraiment fondamental pour nous.

1075

Il faut vraiment assurer l'entretien, qu'il y ait des gens qui s'en occupent. Parce que vous savez, il y a tant de déchets, vraiment de débris qui sont laissés en certaines zones depuis qu'on vit différemment maintenant.

1080

Et les gens nous demandent de sortir les vidanges, quand on quitte les terres, mais on le fait pas toujours, et souvent, vous savez, nous brûlons tout ce qui est combustible, mais les objets en métal, les bouteilles en verre, il faut vraiment les ramasser pour les rapporter chez nous.

1085

Et si nous faisons tous la même chose de façon consciencieuse, ce serait génial, ce serait merveilleux. Si tout le monde sur la planète faisait ça, et d'ailleurs, tout le monde devrait faire ça, par toute la planète, et décider ensemble comment y arriver, et ce que nous devrions éviter comme action.

1090

De ne pas par exemple vendre d'alcool lorsque nous allons chasser, et dans les zones de chasse, prohiber l'alcool, avoir des règlements à respecter. Oui ça, ce serait convenable.

Et moi aussi, je vis, je le vis et je sens le désir de conserver Nastapoka. C'est une chose de grande valeur. Nous parlons, là, d'un lieu où les gens peuvent aller pour vraiment pour se ressourcer, pour se reposer, et c'est un besoin, nous devons pouvoir ressentir ce besoin.

1095

Disons que les Inuits d'Umiujaq, des autres communautés aussi, ce n'est qu'un exemple, on nous a dit que le septième jour, c'est le jour du repos du Seigneur et nous respectons cette règle. Les dimanches, nous faisons tout pour respecter cela, nous nous reposons, une journée comme ça.

1100

Je tiens à essayer de vous exprimer l'importance de ça, c'est pour ça que je vous le dis comme ça. Oui, depuis longtemps je veux vous exprimer cela, aux gens qui viennent ici nous voir.

Maintenant, j'ai beaucoup d'autres choses à dire, et probablement j'en ai oublié des choses que je voulais dire tantôt, mais je vais vous remercier pour ce que vous avez pu écouter.

PAR M. ROBBY TOOKALOOK:

Alors je dois m'excuser, c'est pas comme si je suis la seule personne à avoir de quoi à dire, mais je reviens constamment à prendre la parole.

Ce serait plus approprié d'avoir le pour et le contre exposé et expliqué. Est-ce qu'il y a quelqu'un ici qui est en mesure de le faire, qui pourrait nous expliquer les bonnes choses, et le côté négatif de ce projet. Ce serait utile pour nous permettre de comprendre; sinon, c'est juste quelque chose de général.

Ce serait utile de dire, voici les incidences possibles, les impacts négatifs ou positifs possibles, une fois que le parc serait mis en valeur, à telle et telle date. On peut parler d'un projet à venir ou un avenir plus éloigné, plus lointain.

J'en ai parlé aux membres du Conseil du Nord et des membres de la Société foncière, voici un exemple. La piste d'atterrissage. Cette piste d'atterrissage a été comme une erreur, parce que c'est dans un endroit extrêmement venteux et ce serait bien de mieux étudier cette question.

J'en ai déjà parlé, je pense que c'était Transports Canada, et j'en parle comme un exemple, ce n'est pas que je me plains. À Puvirnituk, ils sont en train de construire une piste d'atterrissage, c'est de l'argent, c'est des raisons d'argent, et je veux qu'on commence.

La Société foncière gère des choses qui coûtent très cher. Et le tourisme est très faible, à cause du coût extrêmement élevé du transport aérien et aussi parce qu'on n'a pas de piste d'atterrissage. S'il y avait moyen de regarder par là, parce que vraiment, je crois que notre piste d'atterrissage, c'était une erreur, ça a été mal placé à cause des vents élevés, soixante-cinq (65 %) à soixante-quinze pour cent (75 %) des avions réussissent à atterrir. Et j'aimerais que cela soit préparé à l'avance.

Il va falloir demander aux responsables du parc d'étudier cette question également. Et aussi, est-ce qu'il y aurait une piste d'atterrissage à l'extérieur d'Umiujaq, une autre piste d'atterrissage pour accueillir les touristes ici.

J'aimerais voir la position de la Société foncière justement à ce sujet des pistes d'atterrissage. Alors ça, c'est un exemple.

Est-ce qu'on va construire une autre piste d'atterrissage ou même si ce ne serait pas une piste extrêmement longue, est-ce que ça va être une piste très belle.

1150 Et j'ai une autre question que j'aimerais soulever. Vous avez vu que notre hôtel est vétuste, il fonctionne à peine. Alors on aura besoin d'un très bel hôtel pour accommoder les touristes, ça prendrait quelque chose, il faudrait songer sérieusement et prévoir quelque chose, est-ce qu'il y aurait la construction d'un hôtel, est-ce que ça va se construire à l'intérieur du tracé du parc ou à l'extérieur d'Umiujaq ou à l'intérieur d'Umiujaq.

1155 Qu'est-ce que vous pouvez me dire en réponse à mes questions.

J'ai aussi une remarque. À la Société foncière, il est également question d'autre chose, c'est reprendre leur participation, et quelqu'un a déjà dit, l'un des messieurs a déjà dit, il a parlé de la construction d'une route.

1160 Il faut que cela fasse partie du projet. Donc ça va partir de la communauté jusqu'au golfe, et on prépare depuis l'an dernier.

1165 On a déjà vu plus tôt, ce soir dans la présentation, on a parlé de quelques projets pour la création du parc, ça prend un quai aussi, un quai de qualité, facile d'accès, pour que les gens s'y rendent directement. Nous, on en parle entre nous, chez les Inuits, depuis assez longtemps.

1170 Alors je vous propose, vous qui oeuvrez à ce projet, je vous propose d'inclure la construction d'un quai, quelque chose de sûr et sécurisé, sécuritaire. Et j'aimerais en parler davantage alors que vous êtes ici.

1175 Et bien que l'on ne peut pas établir le parc rapidement, et la planification, ça prend du temps, j'aimerais avoir une réponse au sujet d'une piste d'atterrissage et que vous alliez soulever cette question au gouvernement. C'est assez complexe, même si on essaie de s'y attaquer par le biais de la Société foncière.

Et quelque chose d'urgent, la construction de la route.

1180 Je tiens à remercier les Inuits qui sont venus s'exprimer et parler de leurs avis, leurs réflexions et leurs opinions.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

1185 Peut-être quelqu'un désire réagir quant à la question de Robby, est-ce que quelqu'un souhaite répondre pour ce qui est de la piste d'atterrissage, est-ce qu'on a envisagé ou contemplé la construction d'une piste d'atterrissage.

PAR M. SERGE ALAIN:

1190 Ce n'est pas de la responsabilité du ministère de l'Environnement, les pistes d'atterrissage, mais aussi, il faut se dire que le développement du parc et l'arrivée de visiteurs pour le parc, ce serait quand même un bon incitatif pour convaincre les autorités compétentes d'améliorer la piste. Il est sûr que le ministère pourrait appuyer cette démarche-là.

1195 Pour ce qui est maintenant des constructions qui peuvent être faites pour le parc, il est sûr que le ministère peut investir dans des équipements qui sont pour les fins du parc directement. Ça peut être à l'extérieur du parc, comme ici par exemple, au village, pour un bâtiment d'accueil, une exposition, ou pour un équipement qui permettrait de se rendre au parc, mais une piste d'atterrissage n'entre pas là-dedans.

1200 Monsieur le maire parlait aussi des avantages, des inconvénients du parc, il est certain que le premier avantage, c'est le premier objectif d'un parc, c'est de protéger le territoire. Donc c'est vraiment le premier objectif.

1205 Mais il faut penser qu'un parc, il y a toujours une mise en valeur qui se fait, des aménagements qui se font pour amener les touristes à découvrir ce territoire-là, et pour le découvrir, ça prend bien sûr des gens d'ici qui vont servir de guides, donc qui vont être des garde-parcs, donc on parle d'emploi, mais comme je disais aussi, des aménagements qui seront développés pour permettre aux gens de soit camper ou de coucher dans des refuges dans le parc, donc ça aussi, c'est un autre avantage important du développement du parc.

PAR MICHAEL BARRETT :

1215 Alors pour compléter, il a été question de l'hôtel. Comme on le sait, d'après ce qui se passe ailleurs au Nunavik, parfois la FCNQ facture, et s'il y a plus de touristes, ça devient plus avantageux de construire un meilleur hôtel. Et ailleurs, parfois ce sont les sociétés foncières qui construisent les hôtels. Mais ça ne fait pas partie du mandat pour nous.

1220 Ça, c'est aux membres du village et des communautés et leurs organismes.

Et il a été question de l'accès au golfe de Richmond et une route, il a été question de cette possibilité. Parce que pour prévoir l'accès des visiteurs au parc et l'accès au golfe Richmond, il vaudrait peut-être mieux d'avoir une route et un quai là-bas. Alors ça, il a été question, mais on n'a pas pris de décision finale.

1225 Ça devrait faire partie de la planification de l'utilisation des fonds disponibles pour l'infrastructure, et cette planification serait un effort conjoint entre MDDEP et Parcs Québec.

PAR M. DANIEL NIVIAIXE:

1230

Daniel Nivixie de Umiujaq. Moi, j'ai quelques questions, mais je ne suis pas sûr si quelqu'un a déjà soulevé ces questions.

1235 Un service de (inaudible) rouge, je me demande si c'est la zone rouge, eh bien, je veux savoir si on n'aurait plus accès pour chasser ou pêcher dans la zone rouge.

1240 Donc j'aimerais mieux comprendre les catégories, les zones rouges et les zones jaunes. J'aimerais donc me faire expliquer davantage, parce que j'aimerais savoir si on serait encore, s'il nous serait permis de chasser et pêcher.

1245 Et aussi, qui va s'occuper des transports. Est-ce que ça va être le ministère du parc ou la province. Parce que moi, ce qui me préoccupe, c'est le vent, et ça peut changer rapidement, du jour au lendemain. Et tout change, si c'est vent du sud et tout d'un coup, ça peut devenir un vent du nord.

Il faut vraiment bien s'organiser, parce que la météo change tellement rapidement, et sans préavis.

PAR M. STÉPHANE COSSETTE :

1250 En ce qui concerne les questions sur le zonage, il existe quatre (4) catégories de zones présentées pour le parc. Le zonage s'appliquera aux visiteurs.

1255 Tous les bénéficiaires de la Convention de la Baie James et Nord du Québec peuvent continuer à avoir toutes les zones, les zones de préservation extrême, les zones de service, les zones ambiance, toutes les activités traditionnelles sont maintenues dans ces zones.

Tous les droits contenus dans la Convention sont maintenus pour le plan de zonage. Le plan de zonage s'applique aux non-bénéficiaires de la Convention et aux visiteurs.

1260 Il y avait d'autres questions au sujet des refuges et la capacité pour les refuges. Il a demandé quelle serait la capacité des refuges, combien de gens est-ce qu'on va pouvoir héberger.

1265 Pour les autres parcs prévus pour le Nunavik et plus au sud du Québec, les refuges sont assez petits, on peut accommoder jusqu'à douze (12) personnes au maximum.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

1270 Et il y avait un autre point au sujet du transport, qui serait responsable du transport vers les sites.

PAR M. SERGE ALAIN:

1275 Oui, donc on a soulevé ce problème-là à quelques reprises ce soir, du transport et de l'atterrissage sur la piste ici. Il faut dire que la plupart des gens, des visiteurs qui vont venir au parc vont venir avec des groupes, ce sera des forfaits et donc, il y aura des vols supplémentaires parce que ces gens-là viendront avec un vol nolisé, c'est ce qui se fait dans la plupart des places dans le monde.

1280 Et j'en profite pour dire que le site du parc ici, donc le milieu du site, le territoire, est absolument exceptionnel, et ça se compare très bien avec d'autres endroits dans le monde qui sont très populaires pour ce qu'on appelle l'écotourisme, donc il y a beaucoup de gens qui vont être intéressés à venir ici, à l'intérieur de groupes, donc dans des forfaits.

1285 Et dans ces endroits-là dans le monde où il y a des visiteurs comme ça qui vont faire des voyages d'écotourisme, on parle des Andes, de l'Himalaya, il y a toujours, parce que ce sont des endroits difficiles souvent aussi, ils ont pas nécessairement des gros vents sur leurs pistes comme ici mais ils ont d'autres problématiques de température souvent, parce que c'est en montagne et souvent, ce qui est prévu dans ces forfaits-là, c'est une journée de sécurité à la fin, 1290 une journée ou deux (2) de sécurité en cas de mauvais temps, pour être sûr que les gens puissent quand même retourner chez eux à temps pour leur vol pour retourner dans leur pays.

Donc ça, c'est des choses qui vont être organisées avec des agences touristiques et avec l'ARK pour amener les gens ici.

1295

PAR M. MICHAEL BARRET:

Je pense qu'il a été également question de sécurité. Chacun des visiteurs doit s'inscrire à son entrée au bureau du parc et les employés du parc vont avoir à faire une présentation aux 1300 visiteurs sur la sécurité.

Parfois il y aura les guides qui vont accompagner les visiteurs dans le parc et une fois le voyage terminé, les gens vont retourner s'inscrire dans le parc. Alors comme ça, les employés du bureau sauront qui sont les visiteurs qui entrent dans le parc et où est-ce qu'ils s'en vont, et 1305 c'est sûr qu'on va souligner l'importance de la sécurité.

Le personnel des parcs va être formé pour effectuer les recherches et sauvetages, voir aux premiers soins, mais normalement, les visiteurs vont visiter le parc avec des guides.

1310 **PAR M. ALAIN CARON:**

J'ai quelques questions par rapport au transport des gens qui vont venir ici, vont venir faire de l'écotourisme, et puis ce qui est malheureux, c'est qu'au bout du chemin, il y a le TursujuQ qui est franchement une des plus belles régions du Québec, j'y vais presque toutes les 1315 fins de semaine, mais malheureusement, pour y accéder, il faut passer par le dépotoir municipal, dans lequel on accumule de la ferraille depuis les débuts du village, depuis 1986.

On a parlé de faire une route qui va éviter ledit dépotoir, mais je pense que ce sera pas très très loin, alors ça va être facilement visible par tout le monde qui vont venir ici visiter le beau parc.

Et ma question: Est-ce que l'Administration régionale de Kativik a prévu un nettoyage de la ferraille, c'est-à-dire non pas la cacher mais la sortir du village, par bateau ou autres, bien surtout par bateau parce que je vois pas d'autres moyens de transport pour sortir des véhicules, est-ce que ça va être fait, et est-ce qu'il y a des plans dans ce sens. Là est ma question. Merci.

PAR M. MICHAEL BARRETT:

Il existe un autre département au sein de l'ARK responsable d'offrir une assistance technique, un soutien technique pour leur site et matériel.

Normalement, cette responsabilité incombe au village, mais l'ARK peut aider pour financer les projets à partir des budgets qui leur sont octroyés par le gouvernement du Québec.

Il est question des sites pour les matières résiduelles, je peux dire qu'on a tendance à se concentrer sur les matières dangereuses par exemple, et pour les matériaux tels les métaux, il existe des projets à long terme, quand je dis "long terme", je veux dire d'ici trois-quatre (3-4) ans, mais il existe des projets à ces fins.

Alors on espère qu'au fur et à mesure que le parc se développe, ce site de matières résiduelles va être réduit ou couvert ou fermé, mais je ne peux pas m'avancer là-dessus parce que ça provient d'un autre département du gouvernement régional.

Mais on a pris note de votre préoccupation, c'est quelque chose qui a déjà été soulevé, et on va en prendre note encore une fois.

PAR Mme MINA TOOKALOOK:

Je m'appelle Miva Tookalook, et c'est possible que ma question n'a rien à faire au sujet mais les gens d'Umiujaq ont fait des efforts pour pouvoir trouver ou créer des activités de loisir ici. Une fois qu'on fait un parc, est-ce que l'argent ou les fonds pour l'administration du parc, ou les profits, est-ce que ça va aller dans le village du nord?

Parce que j'aimerais voir davantage de centres de loisir ici à Umiujaq. Et c'est sûr que le parc va créer des profits. Alors voilà ma question. Je ne suis pas trop certaine.

Également en ce qui concerne l'utilisation des fonds, est-ce qu'on pourrait se servir de ces fonds ou de ces profits pour construire des bâtiments, par exemple un gymnase. J'espère que je me suis bien exprimée.

1360

Nous vivons à Umiujaq qui est plus près du lac Guillaume-Delisle, et je crois qu'en notre capacité de personnes qui vivent si près de ce lac, nos préoccupations devraient être prises en compte, c'est pour ça que je me permets de poser la question. Merci.

1365

PAR M. JOHNNY ADAMS :

Alors je vais répondre à cela. Lorsque nous observons le comportement d'autres collectivités, les employés de l'ARK, eh bien, voient que ce projet résulterait en la création d'emplois qui seraient des emplois pris par les employés de l'ARK.

1370

Habituellement, un parc dépend d'une entente, et c'est ce qui aurait lieu ici, il y aurait une entente et donc, le parc serait créé. Mais bien sûr, il faut travailler avec la collectivité, tout comme ça se fait ailleurs, en d'autres collectivités. Oui, ça se passerait tout comme ça ici.

1375

PAR M. ALEC NIVIAxie:

Bonjour, je m'appelle Alec Niviaxie. On nous fait comprendre que nous, chasseurs, nous allons pouvoir nous servir de nos droits de chasseurs. Mais ce qui m'inquiète, c'est les défenseurs des droits des animaux.

1380

Lorsqu'ils verront des images de nous à la chasse, ils vont se soulever contre nous, ils vont tout faire.

1385

Alors ce que j'aimerais réellement faire pour éviter une telle problématique, c'est d'avoir des marqueurs visibles indiquant qu'il y a des zones qui sont pour la chasse et pour la pêche pour les Inuits. Et c'est pour ça qu'il y a des gens qui chassent là, c'est parce qu'ils sont des Inuits.

1390

PAR M. JOHNNY ADAMS :

Oui, vous avez dit quelque chose très clairement, là. Mais ce que vous venez de dire, nous ne pouvons pas réellement dire grand-chose parce que c'est très clair et nous en prenons bonne note.

1395

Les droits en vertu de l'accord sur la Baie James et le Nord du Québec, c'est vraiment le fond et le noyau de tous nos droits, et ce sera à respecter, bien, c'est sûr.

1400

Et le coordonnateur, le directeur, la personne qui serait le directeur du parc, la personne chargée disons pour le parc dans votre collectivité devrait avoir le droit de dire, vous n'avez pas le droit d'aller là-bas pour l'instant pour cette raison-ci, et oui, vous pouvez aller là parce que ceci, merci.

PAR Mme LOUISA TOOKALOOK :

1405 Je m'appelle Louisa. Quelqu'un a mentionné l'hôtel. Bien qu'habituellement, c'est la
Fédération des coopératives du Nord du Québec qui s'en occupe, moi j'aimerais bien – bien
écoutez, si je comprends bien, lorsque c'est une petite collectivité, c'est pas facile de construire
les choses, les bâtiments, bien qu'on travaille de près avec la coopérative pour pouvoir quelque
chose, je vous dis, c'est tout un défi.

1410 Et puis c'est pas évident, les retombées, on n'a pas vraiment des profits rapidement, puis
c'est parce que nous sommes une petite collectivité.

1415 Bien que j'aurais bien voulu leur demander un financement pour bâtir un hôtel, on sait que
c'est surtout les collectivités de plus grande taille qui ont droit à ces fonds. C'est un peu
malheureux, mais nous sommes désignés petite collectivité, de sorte qu'après toutes ces
années, nous n'avons pas encore eu droit à tout ce que nous voulions.

1420 Puisque nous travaillons avec la Fédération des coopératives pour aboutir à de bonnes
choses, pour chercher des sous pour construire, entre autres, bien – et de toute façon, c'est juste
comme ça, les Inuits n'ont pas nécessairement toujours les fonds facilement accessibles.

1425 Et on nous a dit que dû à une entente, aucune autre ligne aérienne ne pouvait exploiter le
territoire au-delà du 55^{ème} parallèle, et c'est un peu triste, mais Georges Berthe, qui travaille pour
Air Inuit n'arrive que demain, mais nous savons que nous payons les coûts les plus élevés pour
le transport aérien de tout le cercle arctique et je ne sais pas si on en a parlé.

1430 Est-ce que vous en avez discuté, en tout cas, on sait que c'est quand même lié au projet
de création d'un parc.

Et puis en quoi, disons, bon bref, le président de l'ARK se permet de ne pas être ici ce
soir, pourquoi.

PAR M. JOHNNY ADAMS:

1435 Merci Louisa. Le président de l'ARK n'arrivera que demain, la présidente, parce que son
fils termine son école secondaire aujourd'hui et il y a une célébration ce soir, donc elle voulait
accompagner son fils. Donc voilà pourquoi elle n'est pas montée au même moment, avec nous.

1440 Mais pour ce qui est de l'hôtel et de la petite collectivité, la taille de la collectivité, je pense
pas que c'est pour ça qu'on n'a pas bâti un bon hôtel. Il y a une petite collectivité (inaudible) qui
a pu construire un hôtel.

1445 Il y a des fonds disponibles de par l'ARK, en vertu d'un plan d'emprunt à des fins de
construction d'immeubles. Donc ça, ça devrait éliminer cet obstacle, cet obstacle psychologique,

jusqu'à un certain point. Il y a d'autres collectivités, Tasiujaq qui est petite, Kangiqsujaq, et là-bas, chacune de ces collectivités a pu bâtir, parfois avec l'aide la Société foncière ou coopérative, leur propre hôtel, et ça ne devrait pas être si différent que ça ici.

1450 Nous aurons encore plus de temps pour parler, peut-être que nous pourrions entendre encore deux (2) personnes ce soir, parce que nous avons comme objectif de terminer vers les vingt-deux heures (22 h), dix heures (10 h) du soir. Et demain aussi nous voulons commencer à dix heures (10 h), mais à dix heures (10 h) du matin.

1455 **PAR M. JACK NIVIAIXE:**

J'ai commencé ma formation de guide de parc il y a quelques mois de cela, et vraiment, ça a été un très grand plaisir pour moi, cette formation.

1460 Mais voici, aujourd'hui on me dit qu'on peut réussir, même si nous sommes une petite collectivité. Moi je suis d'avis que lorsque nous prenons en compte la cotation de nos logements, eh bien, je crois que nous recevons à peu près un deux sur dix (2/10). Et déjà, on dit que les touristes ont un peu peur du Grand Nord, imaginez ce que ça donnera, ils arrivent terrifiés, avec les vents de travers, sur notre piste d'atterrissage telle qu'elle est, ça a déjà été mentionné ce soir, on en a discuté.

1465 Je crois qu'il faut vraiment penser à ces touristes qui viendront ici et qui, en partant, parleront de ce qu'ils ont vécu, comment nous les avons reçus. Imaginez s'ils répondaient à un sondage portant sur leurs impressions de leur séjour parmi nous, bien, je présume qu'ils diraient que le score, là, la cote serait assez basse.

1470 Lorsqu'on prend en considération les activités de loisir que nous pouvons leur offrir, nous n'avons qu'un centre de loisir. Les guides d'écotouristique, il faudra qu'ils soient en très bon état physique, il faudra qu'ils soient vraiment en santé, donc il leur faudra un gymnase pour s'entraîner. Et vous le savez, nous sommes en manque de tels équipements. Et nous n'avons même pas le bâtiment.

1475 Il me semble, bon bref, il y a pas assez de gens, il y a pas assez d'argent, et on les entend à répétition, ce raisonnement.

1480 Je crois de plus que la faune et que la flore sera touchée et que les droits de chasse seront également touchés éventuellement.

1485 Je crois qu'il faudra faire très attention, on aurait besoin de route, de lieux où ces gens pourraient habiter, et de gymnase, de salle d'entraînement, bien que je comprends que vous n'êtes pas capables de nous donner des réponses sur le coup, je dis tout cela vraiment pour appuyer notre collectivité.

Puis je suis tout à fait d'accord pour accueillir des touristes ici. Mais vraiment, il s'agit de trouver où les mettre.

PAR M. JOHNNY ADAMS :

Vous avez parlé clairement et oui, nous avons bien pris note de ce que vous avez dit. Merci.

PAR Mme MARY CROW:

Je m'appelle Mary Crow. Écoutez, il est possible que ça a déjà été dit mais je tiens quand même à poser cette question.

Maintenant nos parents vont sur le territoire, ils vont à la chasse, et on nous assure ici que nos droits de chasse sont protégés, inviolables. Et maintenant, si les touristes arrivent dans, disons, une zone où nous pratiquons, nous avons des zones de chasse, disons que, voilà, j'ai mes parents qui vont précisément quelque part pour sécher leur poisson, parfois ils ne vont pas tout à fait au même endroit que d'habitude.

Mais prenons comme exemple, il y a un touriste qui se trouve là, qui s'est installé là où habituellement mes parents vont pour sécher leur poisson, qui aura le droit d'y rester, l'Inuit qui a l'habitude d'y aller, mais là il y a un touriste qui est présent, qui s'est installé, donc lequel aura le droit d'utiliser ce site. Où la priorité, qui a la préséance sur l'autre pour l'utilisation du site, qui a plus de droit d'utiliser ce site, par exemple.

Voilà ma question, c'est comme ça que je la pose.

PAR M. SERGE ALAIN:

... donc aussi des endroits de campement ou pour toute autre activité, la priorité en fait est aux bénéficiaires de la Convention.

C'est-à-dire qu'il sera possible, et là je prendrai l'exemple de la chasse, si des gens chassent dans un secteur du parc, et comme vous le savez, ce projet de parc là est immense, quinze mille kilomètres carrés (15 000 k²), c'est vraiment très grand, et si donc des gens chassent, des bénéficiaires chassent dans un endroit du parc, ils pourront donc le faire savoir au directeur du parc ou par le comité d'harmonisation, pour s'assurer que les touristes qui vont être sur le territoire ne nuisent pas à leurs activités.

Pour ce qui est des endroits pour camper, les Inuits, donc les bénéficiaires de la Convention pourront continuer à faire leurs activités comme maintenant, donc camper aux endroits qu'ils choisissent, ce qui sera pas le cas pour les visiteurs. Pour eux, il y aura des endroits déterminés. Donc il pourra pas y avoir d'interférence entre les deux (2).

Mais il est sûr que si des Inuits veulent voir les visiteurs, veulent les rencontrer, je suis certain que beaucoup de visiteurs seront intéressés à rencontrer ces gens-là sur le territoire, et à échanger avec eux, et à connaître leur mode de vie.

1535

PAR M. JOSUA SALA:

J'ai compris de la réunion auquel j'étais l'automne dernier que les petits lieux de campement, d'hébergement, là, il faudrait les retaper, qu'il faut les reconstruire pour que les gens qui arrivent dans les zones puissent s'abriter. C'est ce que j'ai compris la dernière fois, que les abris étaient à reconstruire, la dernière fois qu'il y avait cette réunion avec les gens qui travaillaient sur le projet du parc.

1540

Donc il va falloir se comprendre entre nous. Même si nous nous servons pas des mêmes langues ici au Canada, nous sommes des Canadiens et des Canadiennes, il faut aller de l'avant en se comprenant. C'est ce que j'ai compris donc de cette réunion de l'automne dernier.

1545

Je sais que (inaudible) ne vivent pas dans les climats froids, et je tiens à m'assurer que lorsqu'ils arrivent ici, ils puissent me dire par exemple s'ils ont trop froid, s'ils viennent l'hiver, sinon on saura pas qu'il faut les aider.

1550

Je veux m'assurer qu'il y ait des gens disponibles pour traduire, qu'on se comprenne, quand on ne parle pas la même langue.

1555

PAR Mme ANNIE BARON:

Merci Josua. Tel que je l'ai dit dans la présentation par PowerPoint, les touristes, bon, seraient capables de venir et accepter, en hiver, même en hiver.

1560

PAR Mme EMILY SAPPA:

Je m'appelle Emily Sappa. Il y a une entente avec le gouvernement de la province où il a été dit que ce parc national serait le plus important en taille de toute la province du Québec, le plus grand. Je me demande, est-ce que ça va donner le huit pour cent (8 %) de territoire de zone de parc.

1565

Je suis d'avis que les préoccupations qui ont été mentionnées ce soir, eh bien, que ces demandes devraient vraiment toutes être prises en compte et accepter les choses qui ont été demandées.

1570

J'en avais plus à dire, mais j'ai oublié. Merci.

1575 **PAR M. SERGE ALAIN:**

Pour ce qui est du huit pour cent (8 %) en aire protégée, il y a depuis peu d'ailleurs, il y a eu une annonce récemment à ce sujet-là, il y a un petit peu plus de six pour cent (6 %) du Québec qui est en aire protégée, dont des parcs.

1580

Le projet ici est déjà en partie comptabilisé dans ce total-là parce qu'il y avait une réserve, en fait une protection qui a été mise en 2002 sur une partie du territoire. Mais ce parc-là compte pour près de un pour cent (1 %) du Québec à lui tout seul, donc c'est vraiment un très grand parc, ce sera le plus grand au Québec, probablement pour plusieurs années.

1585

Présentement, s'il était créé comme il est prévu à quinze mille kilomètres carrés (15 000 k²), c'est presque deux fois et demi (2 ½) le total de tous les autres parcs réunis présentement.

1590

Mais il y a un autre parc qui est en création, en territoire cri, qui lui va être un petit peu plus petit, qui va être environ onze mille kilomètres carrés (11 000 k²).

(PARTIE EN ANGLAIS)

1595 **PAR M. STÉPHANE COSSETTE:**

En fait, il y a une partie de la superficie qui était déjà calculée dans les aires protégées parce qu'en 2002, une protection temporaire avait été mise sur une partie du territoire. Cette partie-là donc était déjà calculée. Il y en a une partie qui s'ajoute.

1600

Parce qu'à ce temps-là, en 2002, le projet, ce qui avait été mis en réserve était plus petit. Il y a eu des ajouts pour qu'on en arrive aujourd'hui à quinze mille kilomètres carrés (15 000 k²).

(PARTIE EN INUKTITUT)

1605

PAR M. LUCASSIE TOOKALOOK:

Je vais changer un peu de sujet, mais la question, lorsque nous ne touchons pas notre quota, je me demande si nous pourrions peut-être plus tard y arriver en capturant un autre béluga.

1610

Là, je vais toucher à un autre sujet. Là, lorsque je regarde le tracé proposé, je me demande si cette question, à savoir si nous pourrions comme agrandir le parc, bon, il semble que ce soit tout un défi pour y arriver du fait qu'Hydro-Québec a, bon, des droits. Et on se demande ce que ça ferait si Hydro entreprenait la construction d'une barrière là-bas, d'un barrage.

1615

Bien oui, assurément, nous devrions exprimer nos préoccupations s'il y avait comme ça cette possibilité qu'un barrage soit érigé.

1620 C'est quelque peu difficile de résoudre et même de vraiment regarder de près ce genre de problème, mais c'est également dû à un manque de connaissance concernant la différence entre disons un parc national, un parc provincial; peut-être si je m'y connaissais plus, je pourrais m'exprimer encore mieux, je serais plus clair.

1625 Ce serait tellement utile de connaître un peu plus, d'avoir, bon, des explications, que quelqu'un nous explique ces choses-là et la différence. Ce serait vraiment très utile.

Mais je pense que je me suis exprimé clairement, je pense que ça a été clair, merci.

1630 **PAR M. LUCASSIE TOOKALOOK:**

Si ce projet pour le parc devait aller de l'avant, nous ne savons pas qui seraient les décideurs, qui prendraient les décisions. Mais on nous a dit que le peuple du Nunavik serait les décideurs. Mais peut-être après deux (2) ans ou cinq (5) ans.

1635 Les gens qui ont été – bien, serait-ce possible que les gens qui organisent le projet de parc puissent comme changer de voie ou changer d'avis, disons, concernant les droits de chasse sans impliquer le peuple d'Umiujaq.

1640 **PAR M. JOHNNY ADAMS:**

Les droits de chasse, c'est l'un des droits les plus importants dont font mention les Inuits, c'est protégé. C'est protégé par l'accord sur la Baie James et le Nord du Québec.

1645 Et les avocats de Makivik sont généralement, d'habitude présents lors des discussions. Et nous avons un avocat ici présent avec nous ce soir, elle représente Makivik, veuillez vous lever, Mylène, pour que les gens puissent vous reconnaître et vous connaître. Il s'agit ici d'une des avocates de la Société Makivik; elle est ici pour écouter, pour écouter cette consultation.

1650 Parce que cette Société Makivik est présente pour les Inuits, pour aider les Inuits à protéger leurs droits, quelque soit le procédé ou l'événement en cours.

1655

MOT DE LA FIN

PAR JOHNNY ADAMS:

Alors soyez assurés que demain, il y aura d'autres occasions pour prendre la parole. De plus, si vous avez d'autres questions, vous pourrez également les poser demain, alors revenez, s'il vous plaît.

Nous allons clore cette séance de questions et de réponses avec une prière. Robby, soit vous-même vous en chargez ou déléguez quelqu'un pour offrir la prière de clôture. Merci.

PAR M. ROBBY TOOKALOOK:

Nous étions nombreux et nombreuses ce soir, j'espère que vous allez revenir demain puisque nous n'avons pas terminé, nous n'avons pas discuté tout ce dont il faut discuter, et je suis certain que d'autres personnes auront des choses à dire demain, des choses importantes. Nous allons parler toute la journée demain, aussi.

Nos invités se sont levés très tôt ce matin, ils ont voyagé, ils ont pris des vols d'avion, donc nous allons clore la réunion avec une courte prière.

PRIÈRE DE CLÔTURE

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.